

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 21 OCTOBRE 2010****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 21 octobre 2010*

Aujourd'hui, à dix-huit heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 112 Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.